

DIRECTION GENERALE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Direction de la Culture
Dossier suivi par : Nicolas MEURIN
Tél : 03.59.57.32.01
N/réf : GD/NM/VO 21-23

Le 07 MAI 2021

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président
Chambre Régionale des Comptes
Hauts-de-France
Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché Filé
62012 ARRAS Cedex

Recommandé avec accusé de réception

Objet : réponse écrite au rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Association « Centre chorégraphique national Roubaix Hauts-de-France »

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 8 avril 2021, vous avez adressé le rapport d'observations définitives relatif à l'examen de la gestion de l'association « Centre chorégraphique national Roubaix Hauts-de-France », autrement appelé le Ballet du Nord, et je vous en remercie.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, j'adresse donc au greffe de la juridiction, dans le délai légal d'un mois, une réponse écrite à ces observations.

Concernant en premier lieu la question de l'école du Ballet du Nord dont le cursus « formation initiale » a été fusionné il y a plusieurs années avec la classe danse du Conservatoire à rayonnement départemental, je considère que la réflexion sur son devenir entre les financeurs et le Conseil d'administration du Ballet du Nord est en train de se finaliser.

En effet, le lien indéfectible entre l'Ecole et la compagnie du directeur artistique du Ballet du Nord, lien entre la formation et la création, est une singularité du CCN Hauts-de-France qui fait particulièrement sens car elle renforce son ancrage territorial ; à Roubaix, plus qu'ailleurs, l'enseignement de la danse constituant une véritable urgence sociale.

Cette réflexion est actuellement accélérée par le départ à la retraite du directeur de cette école, [REDACTED] et la nécessité de préparer sa succession ; la fiche de poste de son successeur devrait probablement être présentée pour validation lors d'un prochain Conseil d'administration du Ballet du Nord, en juin prochain, renforçant ainsi le caractère officiel de ce lien indéfectible.

Concernant en deuxième lieu l'hébergement du Ballet du Nord au sein du Colisée, je suis conscient que les locaux ont vieilli et ne respectent pas entièrement les normes en vigueur comme vous l'évoquez page 12, notamment concernant l'accès des personnes en situation de handicap. Mais construire un lieu nouveau pour le CCN aurait un coût considérable pour la Ville de Roubaix et ne me semble de ce fait pas souhaitable. A contrario, la Ville de Roubaix prévoit de refaire à neuf la toiture du Colisée en 2022 pour un montant total de 875 000 euros TTC et étudie actuellement le coût et les modalités de financement du traitement thermique

des huisseries, de la rénovation des loges et de la création d'un ascenseur qui desservira le premier étage de la grande salle du Colisée et le Grand Studio géré par le CCN.

Concernant en troisième lieu le coût pour le Ballet du Nord de l'utilisation de la grande salle du Colisée, vous évoquez dans votre rapport (page 21) une somme de 370 377 euros sur la période allant de 2017 à 2019. Or le Colisée ne facture pas au Ballet du Nord uniquement la location de cette grande salle ; cette somme comprend donc la location des bureaux, du Grand Studio (petite salle de spectacle) et du Petit Studio (salle de répétition pour la compagnie et pour l'accueil studio) qu'occupe le Ballet du Nord à l'année, ainsi que tous les frais de personnels (techniques et pour l'accueil du public) liés à l'utilisation de la grande salle du Colisée.

Ces frais sont compensés par une subvention pour frais d'occupation de locaux, ce qui permet de rendre transparent le financement « en nature et industrie » du Ballet du Nord par la Ville de Roubaix comme nous l'impose la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Les frais de location « pure » s'expliquent aussi par le coût d'entretien de ce gigantesque bâtiment complexe techniquement. Enfin, je précise que lors des trois mandats (sur 9 ans) de Caroline Carlson en tant que directrice artistique du Ballet du Nord, le travail partenarial du Ballet du Nord avec le Colisée permettait régulièrement de partager les risques d'exploitation des représentations programmés par le Ballet du Nord (compagnie et invités) dans le cadre de coréalizations auxquelles le Colisée prenait sa part. Il semble heureusement que cet esprit partenarial qui avait disparu au Ballet du Nord du temps du chorégraphe Olivier Dubois soit maintenant revenu avec Sylvain Groud, même si ces nouveaux partenariats n'ont pas pu s'exprimer pleinement en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire.

En dernier lieu, il me semble important d'évoquer le point de vue de la Ville de Roubaix concernant vos remarques sur la gestion administrative et financière. La Ville de Roubaix partage l'objectif de renforcer l'encadrement et le contrôle des frais professionnels et de l'utilisation des cartes bancaires nominatives. Sur ce point la Ville de Roubaix s'exprimera lors des prochains Conseils d'administration du Ballet du Nord pour s'enquérir des avancées nouvelles et positives dans ce domaine.

Je souhaite enfin vous remercier pour le travail de la Chambre dans la réalisation et la formalisation de ce rapport d'observations définitives, qui nous éclaire et aide les financeurs du Ballet du Nord dont la Ville de Roubaix à améliorer le suivi de cette structure culturelle admirable et indispensable à l'amélioration des conditions de vie des Roubaisiens.

En vous souhaitant une bonne réception cette réponse écrite, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Guillaume DELBAR

